



Protocole de reprise d'activité de l'Escalade en salle

1 Contrôle des flux et des capacités d'accueil

Organisation des créneaux:

Complexe Vercors à Bourg de péage:

Le nombre de grimpeurs accueils par créneau bloqué à 24 participants (8 cordées de 3 grimpeurs)

SEANCES	Lundi 17h15- 18h45	Lundi 18h45- 20h15	Mercredi 17h30- 19h00	Mercredi créneau1 19h00-20h30 créneau 2 20h30- 22h
Séance encadrée jeunes	X Grp Compet: 12		Grp Loisir: 12	
Séance encadrée adultes		18h45- 20h15 Perf adulte: 12		
Séance autonome Adultes +16 ans		20h30-22h 24		X créneau 1 : 24 créneau 2: 24

Accueil des participants:

Créneau 1:

-L'accès se fait par la porte du haut (pas de changement)

Nous demanderons de limiter le nombre de personnes circulant dans les couloirs afin de limiter les croisement.

Pour les groupes jeunes

L'encadrant accueille les enfants à l'extérieur de la structure (porche de l'entrée) afin de faire le lien avec les parents.

Émargement et récupération du protocole signé si cela n'a pas été fait à l'occasion de l'inscription (nouveaux adhérents 2 séances d'essai)

-La sortie se fera par la porte du vestiaire puis à l'entrée principale en haut



Les enfants libèrent le salle d'escalade à 19h00.

Cela permettra d'éviter le croisement dans un même lieu des participants entre les deux créneaux.

Les parents en nombre restreint attendent les enfants dans les tribunes

Pour les adultes

Idem le responsable du créneau chargé d'assurer l'accueil et la clôture de la séance.

Créneau 2: 19h-22h

-L'accès se fait par la porte du bas, et permettra au responsable du créneau ou encadrant de veiller à l'émargement et à la signature du protocole.

L'accès à la salle sera permise une fois que le groupe précédent l'aura libéré

-La sortie se fera par la même accès que l'entrée.

L'accueil se déroulera sur un créneau de 15 minutes avant le début de chaque séance.

ACCUEIL	LUNDI	MERCREDI
Séance encadrée jeunes	17H00-17H15	17h15-17h30
Séance encadrée adulte	18h30-18h45	
Séance autonome Adultes +16 ans	20h15-20h30	19h- 19h15

Les accompagnateurs devront déposer et récupérer les participants à l'extérieur de l'installation sportive.

Une exception sera faite pour les groupes jeunes afin de faciliter l'intégration des nouveaux et rassurer les parents.

Les parents "masqués" pourront depuis les tribunes observer leur enfant sur la fin de séance.

Rôle des encadrants ou responsables de séance:

En plus de la gestion habituelle des créneaux (cf: règlement du club),

- Prévenir le président du club ou la personne en charge des activités pour se faire remplacer s'il présente des symptômes : fièvres, toux...
- Respecter les gestes barrières ;



- Porter le masque à l'accueil et lors de tous les regroupements ;
- Vérifier les présences, et s'il ne dispose pas d'un listing généré lors de l'inscription, noter : NOM-Prénom-Contact-Téléphone sur un cahier (ou autre support) prévu à cet effet.

Le listing des personnes présentes doit pouvoir être communiqué par le club aux autorités sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique ;

- Rappeler les consignes et les faire respecter ; faire prendre conscience aux grimpeurs de l'importance de les respecter pour que la pratique puisse perdurer ;
- Inciter les pratiquants à reprendre en douceur
- Assurer la gestion du prêt du matériel.

Gestion pour l'activité escalade:

Le nombre de grimpeurs en activité sera maîtrisé.

Limitation à 24 pratiquants (grimpeurs- assureurs).

Les encadrants ne sont pas compris dans l'effectif et portent un masque (Obligatoire)

Pour les créneaux autonomes une inscription via le site du club est nécessaire afin d'accéder à la salle.

L'objectif étant de maîtriser le flux des participants à partir de la capacité définie.

Une fois le quota atteint les participants non inscrits peuvent se voir refusé l'accès de la salle.

Le créneau étant limité dans sa durée, les pratiquants devront être ponctuels à leur arrivée comme à leur départ après la séance.

Pour permettre la distanciation lors de l'escalade, une distance de séparation entre grimpeur doit être appliquée :

Les règles de distanciation à respecter :

- Dans la salle, dans l'espace escalade : au moins 1 mètre entre deux personnes



- En situation d'escalade, au moins 2 mètres entre 2 grimpeurs, sauf quand la pratique ne le permet pas (exemple, lors de la parade en départ de voie).

- o Le grimpeur ne part pas s'il y a déjà un grimpeur engagé sur une ligne adjacente droite ou gauche.



2 Protocoles d'hygiène, gestes barrières et mesures de protection

2.1 Recommandation à l'attention des grimpeurs

Les grimpeurs doivent se comporter de façon responsable et citoyenne au sein des installations. Leur comportement individuel est essentiel dans la lutte contre la pandémie.

Malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19

2.1.1 Respectez les gestes barrières







	Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA).		Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude.
	Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.		Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
	Geste 5 : Porter un masque grand public dans certaines situations.		
En cas de doute :			
	Geste 6 : Rester chez soi ou dans son lieu de confinement, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter le médecin si besoin.		Geste 7 : Limiter les contacts directs et indirects (via les objets).
	Geste 8 : Porter impérativement un masque grand public dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.		



2.1.2 Adoptez les règles barrières escalade

AVANT MA SÉANCE D'ESCALADE
publication du 21 août 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE
MONTAGNE

	<input checked="" type="checkbox"/> SI JE SUIS MALADE, FIÉVREUX, SI JE TOUSSE, JE RESTE CHEZ MOI ET J'APPELLE UN MÉDECIN.
	<input checked="" type="checkbox"/> J'AI PRÉVU MASQUE, GEL HYDROALCOOLIQUE, MAGNÉSIE LIQUIDE, GOURDE (FLACONS MARQUÉS À MON NOM).
	<input checked="" type="checkbox"/> J'UTILISE MON MATÉRIEL D'ESCALADE PERSONNEL.
	<input checked="" type="checkbox"/> À L'ENTRÉE DE LA SALLE, JE ME NETTOIE LES MAINS (EAU + SAVON OU GEL HYDROALCOOLIQUE), JE PORTE LE MASQUE.
	<input checked="" type="checkbox"/> JE RESPECTE LES MARQUAGES AU SOL, LES SENS DE CIRCULATION.
	<input checked="" type="checkbox"/> JE POSE MES AFFAIRES À DISTANCE DE CELLES DES AUTRES PRATIQUANTS.
	<input checked="" type="checkbox"/> JE SALUE MES PARTENAIRES DE GRIMPE, L'ENTRAÎNEUR, LE RESPONSABLE EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES (PAS DE CONTACT).

Affiche 1 :

Avant ma séance d'escalade



PENDANT MA SÉANCE

publication du 21 août 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE **MONTAGNE**

"JE PRATIQUE DANS LE RESPECT DES AUTRES ET DE MA SANTÉ."

	<input checked="" type="checkbox"/> JE ME NETTOIE LES MAINS ENTRE CHAQUE ESSAI OU LONGUEUR, AU GEL HYDROALCOOLIQUE OU À L'EAU + SAVON.
	<input checked="" type="checkbox"/> J'APPLIQUE LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE : <ul style="list-style-type: none">• 1 MÈTRE DANS LA SALLE, AU PIED DES VOIES, DES BLOCS• 2 MÈTRES LORS DE LA PRATIQUE.
	<input checked="" type="checkbox"/> J'UTILISE UNIQUEMENT MON FLACON DE MAGNÉSIE LIQUIDE, MARQUÉ À MON NOM.
	<input checked="" type="checkbox"/> PIEDS NUS INTERDITS DANS LA SALLE, SUR LES TAPIS, AU PIED DES VOIES - PORT DU TEE-SHIRT OBLIGATOIRE.
	<input checked="" type="checkbox"/> JE RESPECTE LES SENS DE CIRCULATION REPÉRÉS AU SOL, LES ZONES D'ATTENTE.
	<input checked="" type="checkbox"/> PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE QUAND JE NE GRIMPE PAS.
	<input checked="" type="checkbox"/> J'ÉVITE LES ÉCHANGES DE MATÉRIEL PERSONNEL ENTRE GRIMPEURS.
	<input checked="" type="checkbox"/> JE ME SERS D'UN MATÉRIEL COLLECTIF (CORDES, DÉGAINES) : UN PEU DE GEL HYDROALCOOLIQUE OU LAVAGE DES MAINS AVANT ET APRÈS UTILISATION, ET PAS DE CORDE ENTRE LES DENTS POUR MOUSQUETONNER.

Affiche 2 : *Pendant ma séance d'escalade*

APRÈS MA SÉANCE

publication du 2 juillet 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE **MONTAGNE**

	<input checked="" type="checkbox"/> JE ME NETTOIE LES MAINS AVANT DE QUITTER LA SALLE.
	<input checked="" type="checkbox"/> JE ME DIRIGE VERS LA SORTIE EN RESPECTANT LES SENS DE CIRCULATION POUR ÉVITER DE CROISER DE TROP PRÈS D'AUTRES PERSONNES.
	<input checked="" type="checkbox"/> JE LAVE MA TENUE DE SPORT AU RETOUR À LA MAISON.

Affiche 3 : *Après ma séance d'escalade*



Le port du masque:

Il est **OBLIGATOIRE (à partir de 11ans)** en dehors de la pratique sportive, quand je ne grimpe pas ou m'échauffe.

Magnésie liquide:

L'utilisation de magnésie liquide à base d'alcool est recommandée comme mesure supplémentaire.

Le club mettra à disposition un échantillon qui est également disponible à la vente.

Magnésie poudre interdite.



Tenues vestimentaires, vestiaires

Nous demandons aux grimpeurs de venir directement en tenue de sport propre, dès que cela est possible .

Celle-ci doit être lavée après chaque séance.

Un vestiaire sera ouvert, afin de pouvoir déposer les affaires personnels en respectant une distance raisonnable entre les affaires des uns et des autres. L'accès est limité à 4 personnes en simultané.

Les douches ne seront pas accessibles.

Être pieds nus est interdit dans les installations et à proximité des structures d'escalade (tapis, pied de voie...).

Le port d'un t-shirt est obligatoire.

Matériel individuel

Privilégier le matériel personnel

Chaque grimpeur vient avec masque, mouchoirs...

Pas d'échange de matériel ou d'objet entre pratiquants pendant la séance (ou sans désinfection préalable)

Les bouteilles d'eau, gourdes sont individuelles et marquées au nom du grimpeur.

Les sacs des grimpeurs ne doivent pas être en contact les uns avec les autres.

2.2 Procédure pour le club

L'attention des grimpeurs sera attirée sur les règles individuelles et collectives à appliquer au moyen de panneaux d'information dans la salle (en complément d'une communication verbale à l'entrée et/ou fiches d'informations, notamment relayée via la newsletters et le site du club).

Ces règles seront formalisées, visibles à l'entrée des installations sportives et dans chacun des espaces



et rappelées à chaque nouvel arrivant.

Le club mettra à disposition des grimpeurs du gel hydro alcoolique, et favorise la ventilation de la salle en maintenant l'ouverture de la porte.

La signature par le pratiquant d'un protocole d'usage à l'entrée de la salle ou avant le début de la reprise en club, listant l'ensemble des règles à respecter permettra:

- informer et engager les adhérents sur les règles en vigueur,
- sensibiliser les personnes malades ou vulnérables

Il sera disponible sur le site internet de l'association. Il peut être rempli sur place ou de préférence au domicile.

Le matériel collectif

Les responsables du club doivent surveiller et s'assurer que le désinfectant est disponible et utilisé par tous les grimpeurs.

L'utilisation par les pratiquants de leur propre équipement et matériel de pratique est à privilégier.

Le prêt de matériel est possible sous réserve d'un protocole simple :

- Nettoyage des mains avant le prêt et au retour du prêt ;
- Protocole d'hygiène :

o Nettoyage des freins via une solution préconisée par le fabricant

o Pour les matériels textiles, harnais, cordes :

Une mise en quarantaine de 72h minimum sera réalisée après chaque séance.

La gestion du matériel sera réalisée par une seule personne, responsable du créneau, qui assurera la mise à disposition et le placement en quarantaine dans les bacs adaptés.

Pour les cordes installées en moulinette et dégaines en place, nous veillerons au strict respect du nettoyage des mains avant et après l'escalade.



FORMULAIRE DE PRISE D'ACTIVITÉ EN SORTIE DE CONFINEMENT

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de son club dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club titulaires d'une licence en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne.

PAR LA PRÉSENTE :

- Il atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Il reconnaît que malgré la mise en oeuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés ;
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports ;
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ainsi que les modalités mises en place par le Club pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle. Ces obligations fédérales sont consignées dans le « Protocole de sortie de reprise d'activité de l'escalade ».

Nom et prénom du membre :

Numéro de licence :

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal :

Atteste avoir pris connaissance du Protocole de sortie de confinement de la FFME

Date :

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs) :